

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vaas, mercredi 21 juin

En présence de **Martine Crnkovic**, présidente de la Commission Développement Numérique et Réseaux électriques,
Régis Vallienne, président du Pays Vallée du Loir,
de **François Boussard et Jean-Michel Batailler**, Conseillers départementaux, membres du comité de pilotage

Le Département et le Pays Vallée du Loir mutualisent leur outil de Systèmes d'Information Géographique (SIG)

Le Conseil Départemental de la Sarthe et le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Vallée du Loir mutualisent leurs moyens pour la diffusion de l'information géographique sur leurs territoires. Amené à être élargi à d'autres collectivités, cet outil d'applications cartographiques accessibles via internet (Web SIG) permettra aux EPCI et/ou Pays d'accéder à un moindre coût à des données géolocalisées partagées et mises à jour pour différents services publics.

Le Département a engagé des démarches de partenariat avec les collectivités depuis plusieurs années, notamment en matière de numérique: plateforme de la commande publique, dématérialisation des actes... C'est dans cet esprit qu'il a lancé l'expérimentation d'une mutualisation d'un outil performant de Système d'information géographique (SIG) avec le Pays Vallée du Loir qui se lançait dans une démarche similaire. Ainsi le Département a proposé de mettre à disposition son infrastructure technique et de mutualiser ses compétences avec celles du PETR Vallée du Loir.

Consultable via Internet, cet outil WebSIG commun peut servir à une multitude de missions de services publics : voirie, aménagement de zone d'activités, espaces verts, éclairage public... **à destination des élus et agents des collectivités.**

Les SIG (Système d'Information Géographique) c'est quoi ?

C'est un logiciel permettant de cartographier les territoires et ses éléments. Les systèmes d'information géographique aident les collectivités territoriales à assurer les missions de service public, contribuent aux prises de décisions et apportent une connaissance et une vision globale plus précise de la réalité du territoire. Grâce à la puissance technique des SIG, on peut croiser et compiler différentes données d'origines diverses en vue d'anticiper, de suivre et d'évaluer les politiques d'aménagement du territoire.

WebSIG : données partagées et mutualisées en temps réel

Cet outil consultable et partagé via internet permet un travail collaboratif, dans la mesure où plusieurs collectivités peuvent travailler sur les mêmes données et échanger des informations opérationnelles. Cette technologie permet de faire des économies par la mise en place d'applications communes à plusieurs collectivités.

Premier exemple : le cadastre et l'urbanisme

A l'automne 2017, une application de consultation des données cadastrales et documents d'urbanisme sera déployée sur la Vallée du Loir sur l'outil commun avec le Département.

Concrètement :

- Il sera plus aisé pour les **secrétaires de mairie** d'informer les administrés sur la réglementation en matière d'urbanisme

www.sarthe.fr

lucie.desnos@sarthe.fr
 @LucieDesnos

Contact presse :

Lucie Desnos +33(0)6 85 41 09 48
+33(0)2 43 54 72 99

- Il sera aussi possible de produire de relevés parcellaires ainsi que des relevés de propriétés
- Les services techniques pourront consulter les données cadastrales pour identifier les riverains impactés par des travaux sur le domaine public et donc être en capacité de les informer plus rapidement.

D'autres domaines d'application seront à terme développés.

A développer sur l'ensemble du territoire sarthois avec les autres EPCI

L'objectif du Département est de répondre aux besoins des collectivités afin qu'elles puissent consulter l'information géographique produite par leurs partenaires mais également produire et mettre à jour leurs propres données.

Le Département met à profit son expertise sur les SIG, sera le référent pour l'installation de logiciel, l'accompagnement juridique ou l'aide à l'intégration des données.

Les métiers pouvant être impactés

- ✓ Aménagement du territoire
- ✓ Autorisation du droit des sols
- ✓ Développement économique
- ✓ Gestion des Espaces Verts
- ✓ Gestion de l'éclairage public
- ✓ Gestion de l'AEP et assainissement
- ✓ Gestion des cimetières
- ✓ Gestion de la voirie
- ✓ Gestion des rivières
- ✓ Tourisme (chemins de randonnées)
- ✓ Gestion des circuits de collecte des ordures ménagères
- ✓ Social (circonscriptions – localisation accueillants familiaux, centres PMI)